

## Evaluation externe de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à la lumière de quatre projets spécifiques

### 1. Historique et contexte

1.1. Le Conseil fédéral a décidé en 2000 d'initier une action de formation et de sensibilisation aux droits humains au sein de l'administration fédérale, en réponse aux recommandations du rapport de la Commission indépendante d'experts suisse « Seconde Guerre mondiale »<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'est née la politique dite de « Mainstreaming des droits humains » qui a pour but d'intégrer les droits humains dans toutes les activités de politique intérieure et extérieure de la Suisse, de sensibiliser les collaborateurs aux droits humains, de garantir une meilleure coopération entre offices et une cohérence accrue dans ce domaine, d'enfin mettre en place des structures institutionnelles assurant cette sensibilisation et formation aux droits humains. Au fil du temps, les mesures de sensibilisation aux droits humains se sont développées non seulement à l'intérieur de l'administration fédérale mais également à l'extérieur. Elles seront encore renforcées dès l'année prochaine avec la mise sur pied en Suisse d'un centre de compétence des droits humains.

1.2. La politique de mainstreaming des droits humains est définie par le concept de 2003 préconisant la mise en place d'une culture des droits humains au sein de l'administration fédérale et par une stratégie dont la dernière version date de 2008 (voir annexe : documents). Cette politique est coordonnée par la Division politique IV du Département fédéral des affaires étrangères (DP IV, DFAE).

1.3. Le mainstreaming des droits humains est un outil de sensibilisation aux droits humains, que la DP IV utilise dans le but de faire naître au sein de la société une conscience des droits humains, nécessaire à toute action de promotion, de protection et de mise en œuvre de ces droits. Le but est d'atteindre les acteurs clés de la société, tels que l'Etat, les milieux économiques, politiques, académiques et la société civile dans son ensemble. Une large palette de mesures et de projets matérialise cette volonté. Ainsi des mécanismes d'information, de consultation et de coordination ont été créés au sein de la confédération pour faciliter la cohérence des politiques et l'intégration de la dimension droits humains dans les processus décisionnels, à titre d'exemple on peut mentionner la création du groupe interdépartemental « politique internationale des droits de l'homme ». De plus, un cours de formation aux droits humains destiné aux collaborateurs de l'administration fédérale a été mis sur pied en collaboration avec l'Université de Berne. La DP IV a également initié les In-House Discussions, conférences qui se déroulent durant la pause de midi, lors desquelles un expert aborde des sujets relevant de la sécurité humaine (paix, migration, droits humains). Elle a soutenu la réalisation de matériel didactique portant sur les droits humains ; par exemple la série « Swiss Human Rights Book ». A cela s'ajoute une série de projets, dont le soutien au Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève (FIFDH), au Forum International sur les Droits Humains de Lucerne (IHRF), au projet Plumes Croisées réalisé sous la direction de Patrick Chappatte avec la collaboration du Festival Morges-sous-Rire et finalement à la Fondation Cartooning for Peace.

---

<sup>1</sup> <http://www.uek.ch/>

## **2. Cadre et but de l'évaluation**

2.1. La DP IV souhaite définir sa politique de mainstreaming des droits humains pour les années à venir en tenant compte des expériences réalisées jusque là et du fait qu'un centre de compétence pour les droits humains verra le jour l'année prochaine. Ce centre aura notamment pour tâche de sensibiliser la population aux droits humains ce qui pose la question, à long terme, de l'influence de cette nouvelle structure sur les tâches de la DP IV dans ce domaine. Dès lors, elle juge utile de procéder à une évaluation externe de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à la lumière de quatre projets. Sur la base des résultats de l'évaluation, la DP IV rédigera une stratégie de mainstreaming des droits humains pour les années 2011-2013.

### **2.2. L'évaluation a pour but :**

- De procéder à une analyse objective de la politique suisse de mainstreaming des droits humains à la lumière de quatre projets, afin de déterminer si son orientation est pertinente et efficace au regard des objectifs qui la sous-tendent ;
- De déterminer de quelle manière l'efficacité de cette politique peut-être renforcée ;
- D'indiquer les éventuelles conséquences de la création d'un centre de compétence pour les droits humains sur cette politique.

2.3. Quatre projets reflétant les différentes orientations (sensibiliser/intégrer) de la politique suisse de mainstreaming des droits humains ont été sélectionnés pour l'évaluation:

**(1) Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains de Genève (FIFDH) :** la DP IV soutient le festival depuis sa création en 2003. Il a pour but d'offrir chaque année à Genève une manifestation à vocation politique et culturelle qui permet d'informer de débattre et de dénoncer toute atteinte à la dignité humaine (concept : Un film, Un sujet, Un débat) et fait office de tribune libre face au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

**(2) Forum International sur les Droits Humains de Lucerne (IHRF) :** depuis 2004 la DP IV soutient ce forum qui se déroule annuellement à Lucerne. Son but est de générer une discussion publique sur les droits humains et d'y associer de nombreux acteurs. Il s'agit d'une plate-forme de discussion à vocation de formation aux droits humains ouverte aux milieux politique, académique, du secteur privé, des experts et des étudiants.

**(3) Projet « Plumes Croisées » réalisé sous la direction de Patrick Chappatte avec la collaboration du Festival Morges-sous-Rire :** rien de tel que l'humour pour parler de choses sérieuses. Fort de cette devise, la DP IV finance ce projet. Après la Côte d'Ivoire en 2006 et le Liban 2009, ce fût le tour du Kenya en 2010. Le but est de réunir, sous la direction de Chappatte chaque année dans un pays différent des dessinateurs de presse locaux pour aborder un thème de droits humains à travers le dessin. Le résultat se matérialise sous diverses formes (livre en Côte d'Ivoire, publications simultanées dans l'ensemble de la presse et cartes postales au Liban et DVD au Kenya) et sert à relayer le message à un public large. En suisse une exposition des travaux réalisés est organisée chaque année en collaboration avec le Festival Morges-sous-Rire.

**(4) Cours sur les droits humains pour l'administration fédérale réalisé avec l'Université de Berne :** la DP IV finance depuis 2004 (financé par la direction des ressources en 2010), un cours portant sur les droits humains dispensé par le professeur Jörg Künzli de l'Université de Berne, le but est d'offrir par ce biais une formation continue et de haut niveau aux collaborateurs de l'administration fédérale et aux stagiaires diplomatiques.

L'évaluation portera sur le contenu, l'organisation et de la gestion des projets durant les périodes : FIFDH et IHRF (2008-2010), projet Plumes croisées (2006-2010), cours droits humains (2007-2010).

### **3. Questions de l'évaluation**

Les critères d'évaluation du CAD-OCDE suivants guideront l'évaluation: **pertinence, efficacité, efficience, impact et dimension genre.**

#### **3.1. Politique de mainstreaming :**

**L'orientation de la politique de mainstreaming des droits humains, telle que reflétée par les quatre projets sélectionnés, est-elle pertinente, efficace, efficiente et reflète-t-elle la dimension genre?**

- Permet-elle d'atteindre les objectifs de sensibilisation aux droits humains?
- Y a-t-il complémentarité ou double emploi entre les mesures instaurées?
- Aurait-on pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens ou d'autres moyens ?
- D'autres acteurs (centre de compétence pour les droits humains par exemple) poursuivent /poursuivront-ils (déjà) nos buts, avec quelles conséquences pour notre engagement futur ?
- Quelle devrait être l'orientation de notre politique de mainstreaming à l'avenir (status quo, autre orientation, outsourcing) ?
- Est-ce que la dimension genre est intégrée dans notre politique et de quelle manière ?

#### **3.2. FIFDH :**

**De quelle manière le projet FIFDH a-t-il contribué à nos objectifs de mainstreaming et quelle leçon peut-on en tirer en matière de pertinence, d'efficacité, d'efficience et sous l'angle de la dimension genre?**

- Le contenu (film, débat) est-il en ligne avec les thèmes importants de droits humains et les priorités de la DP IV ?
- L'organisation (format, programme, gestion) est-elle menée de façon à atteindre les objectifs de mainstreaming en faisant le meilleur usage possible des moyens à disposition ?
- Quel est l'impact du festival en matière de droits humains (couverture médiatique avant, pendant, après, participants, rayonnement, promotion des priorités de la DP IV) ?
- Quelle appréciation faut-il porter sur la collaboration entre le FIFDH, la DP IV et l'Académie de droits international humanitaire et de droits humains?
- Quels sont les points forts et faibles de ce projet et comment pourrait-il être amélioré ?
- De quelle manière la dimension genre est-elle intégrée au festival?

#### **3.3. IHRF :**

**De quelle manière le projet IHRF a-t-il contribué à nos objectifs de mainstreaming et quelle leçon peut-on en tirer en matière de pertinence, d'efficacité, d'efficience et sous l'angle de la dimension genre ?**

- Le contenu du forum est-il en ligne avec les thèmes importants de droits humains et les priorités de la DP IV ?
- L'organisation (format, programme, gestion) est-elle menée de façon à atteindre les objectifs de mainstreaming en faisant le meilleur usage possible des moyens à disposition ?
- Quel est l'impact du forum en matière de droits humains (couverture médiatique avant, pendant, après, participants, rayonnement, promotion des priorités de la DP IV) ?

- Quelle appréciation faut-il porter sur la collaboration entre le IHRF et la DP IV?
- Quels sont les points forts et faibles de ce projet et comment pourrait-il être amélioré ?
- De quelle manière la dimension genre est-elle intégrée au forum ?

### **3.4. Plumes croisées :**

**De quelle manière le projet « Plumes croisées » a-t-il contribué à nos objectifs de mainstreaming et quelle leçon peut-on en tirer en matière de pertinence, d'efficacité et d'efficience et sous l'angle de la dimension genre ?**

- Le contenu du projet est-il en ligne avec les thèmes importants de droits humains et les priorités de la DP IV ?
- L'organisation (format, programme, gestion) est-elle menée de façon à atteindre les objectifs de mainstreaming en faisant le meilleur usage possible des moyens à disposition ?
- Quel est l'impact du projet en matière de droits humains (couverture médiatique avant, pendant, après, participants, rayonnement, promotion des priorités de la DP IV) ?
- Quelle appréciation faut-il porter sur la collaboration entre P. Chappatte, le festival Morges-sous-Rire, la DP IV et les ambassades sur place?
- Quels sont les points forts et faibles de ce projet et comment pourrait-il être amélioré ?
- De quelle manière la dimension genre est-elle intégrée au projet ?

### **3.5. Cours de droits humains :**

**De quelle manière le projet « Cours de droits humains » a-t-il contribué à nos objectifs de mainstreaming et quelle leçon peut-on en tirer en matière de pertinence, d'efficacité et d'efficience et sous l'angle de la dimension genre?**

- Le contenu du cours est-il en ligne avec les thèmes importants de droits humains et les priorités de la DP IV ?
- L'organisation (format, programme, gestion) est-elle menée de façon à atteindre les objectifs de mainstreaming en faisant le meilleur usage possible des moyens à disposition?
- Quel est l'impact du projet en matière de droits humains (connaissance acquise, participants, rayonnement, promotion des priorités de la DP IV) ?
- Quelle appréciation faut-il porter sur la collaboration entre le professeur Künzli, la DP IV et les autres acteurs (autres office, intervenants) ?
- Quels sont les points forts et faibles de ce projet et comment pourrait-il être amélioré ?
- De quelle manière la dimension genre est-elle intégrée ?

### **3.6. Création du centre de compétence pour les droits humains :**

**Quelles conséquences aura la création d'un centre de compétence pour les droits humains en Suisse sur la politique de mainstreaming des droits humains et sur les quatre projets susmentionnés ?**

- Quels seraient les avantages et les inconvénients pour la DP IV d'une reprise par le centre de certains projets de mainstreaming ?
- Parmi les quatre projets sélectionnés, lesquels seraient propices à une reprise par le centre de compétence sur les droits humains et bénéficieraient d'un tel transfert?

## **4. Méthode de l'évaluation**

### **4.1. Analyse de documents**

L'évaluation se base sur l'analyse des documents pertinents (voir annexe) et sur des interviews sur place (Berne, Genève, Lucerne, Morges) et par téléphone. Elle est réalisée conformément aux principes OECD / CAD. L'évaluateur/trice identifie en concertation avec la

DP IV les sources écrites et orales pertinentes. Les sources écrites comprennent les documents mentionnés en annexe. Les partenaires de projets mettront à disposition de l'évaluateur/trice leurs rapports internes.

#### 4.2. Les sources orales comprennent:

**DFAE-DP IV** (Berne) : Ralf Heckner et Francesco Quattrini (ancien et nouveau chef de la section politique des droits humains), Natalie Erard Amgwerd (responsable du Desk droits économiques, sociaux et culturels et mainstreaming des droits humains), Andrea Aeby et Martin Roch (responsables du dossier centre de compétence des droits humains), Monika Egger Kissling (Cheffe du controlling stratégique).

**FIFDH** (Genève) : Léo Kaneman et Yaël Reinharz Hazan (Directeurs) et DFAE - Mission de Genève: Barbara Fontana (1<sup>ère</sup> secrétaire, service des droits humains) et Académie de droit international humanitaire et de droits humains : Professeur Andrew Clapham (directeur)

**IHRF** (Lucerne): Peter et Thomas Kirchschräger (directeurs)

**Plumes croisées** (Genève et Morges): Patrick Chappatte (dessinateur) et Jean Marc Desponds (directeur Morges-sous-Rire) et par téléphone Ambassades suisses au Kenya (Siri Walt), au Liban (Carine Carey) et en Côte d'Ivoire (Ambassadeur Langenbacher) et participants au workshops sur place.

**Cours sur les droits humains** (Berne): Prof. Dr. Jürg Künzli, Ordinarius für Staats- und Völkerrecht Institut für öffentliches Recht et DFAE – Direction des ressources : Jacqueline Bonassi.

**2-3 Personnes externes aux projets** (bénéficiaires, concurrent) : à identifier par évaluateur/trice en collaboration avec la DP IV.

### 5. Calendrier proposé

| Activité                                                                                                                      | Délai (proposition) | Nombre de jours (estimation) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Offre et conclusion du contrat                                                                                                | 22.10.2010          |                              |
| Inception Report et Briefing Session à Berne                                                                                  |                     | 2 jours                      |
| Analyse des documents pertinents, interviews, évaluation (approx. 3 jours par projet) + 1 jour analyse des docs de politiques | 12.11.2010          | 13 jours                     |
| Rédaction d'un projet de rapport d'évaluation                                                                                 | 18.11.2010          | 4 jours                      |
| Intégration du Feedback de la DP IV sur le projet de rapport et Rédaction du rapport final d'évaluation                       | 29.11.2010          | 2 jours                      |
| Debriefing                                                                                                                    | 02.12.2010          | 0.5 jour                     |
| Réserve                                                                                                                       |                     | 0.5 jour                     |
| <b>Total pour évaluateur/trice (estimation)</b>                                                                               |                     | <b>22 jours</b>              |

Le calendrier peut être adapté d'un commun accord entre parties, mais l'évaluation doit être achevée au plus tard le 3 décembre 2010.

### 6. Résultats attendus

6.1. Le rapport d'évaluation – sans les éventuelles annexes – ne doit pas dépasser 25 pages et être rédigé idéalement en français. Le cahier des charges ainsi que la liste des documents consultés et des personnes interviewées devra faire partie des annexes.

6.2. Le rapport devra refléter les questions de l'évaluation et y répondre. Il sera structuré de façon à contenir une table des matières, une synthèse (langue du rapport et anglais de deux pages maximum), une brève description de l'activité évaluée et de son contexte, un descriptif de la méthode d'évaluation utilisée et finalement les résultats obtenus (réponses aux questions) ainsi que des recommandations concernant la poursuite des activités évaluées.

## **7. Profil exigé**

7.1. L'évaluateur /trice doit disposer des compétences suivantes :

- Expérience de l'évaluation et maîtrise des méthodes d'évaluation selon les critères OECD/CAD ;
- Compétence et expérience en matière de politique de droits humains et de sa promotion via des projets culturels ;
- Capacité à mener des interviews et à lire de la documentation en français et en allemand et à rédiger le rapport d'évaluation en français (sommaire en anglais).

7.2. L'évaluateur/trice sera sélectionné sur la base de ces critères et après postulation. Un contrat sera conclu entre les parties, sur la base du présent cahier des charges et selon la procédure administrative d'usage (offre, demande de crédit, contrat).

## **8. Autres Indications**

8.1. L'offre accompagnée d'un budget est à adresser par email ou par poste à :

**DFAE**  
**Division politique IV**  
**Section politique des droits humains**  
**Mme Natalie Erard Amgwerd**  
**Desk droits économiques, sociaux et culturels et**  
**Mainstreaming des droits humains**  
**Bundesgasse 32**  
**3003 Berne**  
[natalie.erard@eda.admin.ch](mailto:natalie.erard@eda.admin.ch)

8.2. Mme Natalie Erard Amgwerd est responsable de l'évaluation et peut-être contactée par téléphone : 031 322 79 43.

## Annexe: documents

Documents stratégiques et relatifs au quatre projets évalués :

- Rapport *Für eine MenschenrechtsKultur in der Bundesverwaltung*, 2003;
- Rapport *Umsetzungskonzept 2004-2007 vom 26. August 2004 zum Bericht Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung, Mainstreaming der Menschenrechte*, 2004;
- *Stratégie 2007-2009 Administration fédérale et Mainstreaming des droits humains*», 2008 ;
- Demandes de crédit et contrats relatifs aux projets
- Rapports d'activité pour les projets

Bases légales et messages au niveau national :

- Articles 35 al. 2 et 54 de la Constitution fédérale ;
- Loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9) ;
- Message du 23 octobre 2002 concernant l'ouverture d'un crédit cadre pour des mesures de gestion civile des conflits et promotion des droits de l'homme 2004-2007 (02.076) ;
- Message du 15 juin 2007 concernant la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme 2008-2011 (07.051) ;
- Planification à moyen terme DP IV 2009-2012 établie sur la base du message du 15 juin 2007, DP IV : de l'étape pionnière à la phase de consolidation ;
- Rapport du Conseil fédéral de politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme 2003-2007.

Instruments internationaux :

Plus largement le mainstreaming des droits humains trouve sa source dans les instruments internationaux de promotion des droits humains qui ont été ratifiés par la Suisse et en particulier :

- Déclaration et le programme de Vienne adoptés le 12 juillet 1993 (paragraphe 78),
- Plan d'action relatif à la décennie pour l'éducation aux droits de l'homme 1995-2004
- Résolution A 60/251 qui fonde le Conseil des droits de l'homme (paragraphe 5 a).